



Communiqué de Presse du 15.12.2023

→ CTG : une signature & une feuille de route jusqu'en 2026



Le 20 décembre prochain se déroulera entre la Ville de Lunel et la Caisse d'allocation familiale de l'Hérault la signature de la Convention Territoriale Globale. Objectif pour les partenaires : tracer une feuille de route des orientations stratégiques et des actions à mener jusqu'en 2026.

Véritable pierre angulaire de la collaboration entre collectivité et CAF, la Convention Territoriale Globale (CTG) se présente comme un contrat d'engagement politique réciproque, fondé sur les principes de subsidiarité et de complémentarité. S'appuyant sur un diagnostic territorial partagé, elle vise à mettre en œuvre un projet social de territoire. Elle est transversale : elle concerne tous les champs d'intervention de la Caf.

Ainsi, la CTG, qui s'étendra jusqu'en 2026, incarne une véritable démarche d'investissement social et territorial. Cette collaboration sans précédent englobe divers domaines cruciaux tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement et le handicap. Cette démarche est fondée sur le partenariat avec la Caf de l'Hérault pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les familles des territoires. Les acteurs du territoire œuvrant dans les champs de l'action sociale sont mobilisés et partie prenante de la démarche, démontrant des dynamiques fortes en action sur le territoire. La CTG de Lunel se définit principalement à travers 4 orientations prioritaires, à savoir : renforcer l'offre en direction de la Petite Enfance, renforcer l'offre et son accessibilité en direction de l'enfance et de la jeunesse, se connaître entre professionnels et se faire connaître auprès du grand public et promouvoir la santé.

La CTG de Lunel : une convention dans la convention

Une CTG 2019-2022 signée à l'échelle de la Ville n'a pas pu prendre l'envergure attendue : jeunesse du dispositif, changement d'équipe municipale en 2020 et crise sanitaire sont autant d'éléments qui ont impacté la bonne définition et mise en œuvre du projet social global de territoire. Un travail ardu a donc été réalisé en 2022 pour reprendre et animer le dispositif. En 2022, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a choisi également de conventionner en 2022 avec la Caf de l'Hérault sur la mise en place de la CTG sur une envergure intercommunale. Initialement prévue à l'échelle de la ville, La CTG de Lunel vient désormais s'intégrer à la CTG Intercommunautaire, sous la forme d'un avenant pour la période 2022-2026. La spécificité territoriale de Lunel fait de l'avenant signé entre la Caf de l'Hérault et la Ville une «convention dans la convention», permettant ainsi de continuer le travail engagé et d'accompagner harmonieusement les familles à l'échelle de l'intercommunalité en répondant à leurs besoins.

L'ESSENTIEL :

Signature de la Convention Territoriale Globale

Mardi 20 décembre 2023 à 14h30

Espace Castel - 173 rue Marx Dormoy - Lunel



+d'information : 04 67 87 83 38 (Angélique Zelazo) – angelique.zelazo@ville-lunel.fr – www.lunel.com